



**GRAD / IIED / NORAD
PROGRAMME DE RENFORCEMENT
DES CAPACITES LOCALES DE
GESTION DES CONFLITS**

**ATELIER DE CONCERTATION
AVEC LES INSTITUTIONS
LOCALES
Fatoma du 6 au 7 Mars 2000**

**Bamako
Mars 2000**

**Mr Idrissa MAIGA
Mr Gaoussou MARIKO**

GRAD / IIED / NORAD



**PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES
CAPACITES LOCALES DE GESTION DES
CONFLITS**

**ATELIER DE CONCERTATION AVEC LES
INSTITUTIONS LOCALES
Fatoma du 6 au 7 Mars 2000**

Bamako
Mars 2000

**Mr Idrissa MAIGA
Mr Gaoussou MARIKO**

AVEC LA COLLABORATION DE:

Mr Boubacar BA

Mr Badou Hasseye TRAORE

Mr Abdoulaye Mahamane NAJIM

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM ET PRENOM	ORGANISATION / INSTITUTION
1. Badou . H . TRAORE	Magistrat (tribunal administratif)
2. Gaoussou MARIKO	GRAD
3. Hamsala BOCOUM	Tabital Poulakou
4. Diakaridia DJIMDE	Supra villageoise kiri
5. Amadou KOITA	2è adjoint au maire de Douentza
6. Abdoulaye CISSE	Association waldé kelka / Boré
7. Abba DIALL	Association DIOWRO
8. Amadou . B . SIDIBE	1er adjoint kounari
9. Oumar . H . SIDIBE	Ass. –Dental faa abada / fatoma
10. Abdramane DIOP	Coordinateur GRAD / SEVARE
11. Abdoulaye M . NAJIM	Observateur
12. Hamadoun Oumar KOITA	Syndicat des éleveurs / Mopti
13. Lansana KAMIAN	Maire de la commune de Sio
14. Abdoulaye YARO	Président CAM / Bankass
15.Mme Djenéba KORNIO	2è adjointe au maire de konna
16. Bakary GUINDO	Maire commune Bankass
17. Sékou SOSSIGUE	2è adjoint au maire de Diallassagou
18. Daïfourou OUOLOGUEM	Président Ginna DOGON / bandiagara
19. Erè Paul SODIO	Maire de Dimbal / Bankass
20. Boukary DIALLO	ORTM / Fm -MOPTI
21. Zoumana DABO	Sécr. Gén. Mairie / FATOMA
22. Nouhoum BA	Délégué du gouvernement dans les communes de FATOMA , KOUNARI, BASSINO
23. Boubacar BA	EVEIL / PECG - SEVARE
24. Almamy SOW	Delégué du maire / SEVARE
25. Hamadoun TRAORE	Représentant du C.A.R

1. INTRODUCTION

Du 6 au 7 Mars 2000 s'est tenu à Fatoma (chef lieu de la commune de Fatoma) une rencontre de concertation locale dans le cadre du programme de renforcement des capacités locales de gestion des conflits . Le programme de renforcement des capacités locales de gestion des conflits est mis en œuvre par un consortium de trois ONG (GRAD , IIED , et JAM SAHEL) avec l'appui financier de NORAD.

Ce genre d'atelier est prévu pour faciliter la participation des populations à la base qui sont parties prenantes dans cette problématique des conflits soit au niveau de la prévention et de la gestion , soit en tant que protagonistes. Ce sont des rencontres qui facilitent une analyse interne par les acteurs directs des conflits et une analyse de proximité par les personnes extérieures au milieu.

2. PARTICIPANTS

Les participants sont des élus locaux (maires des communes rurales de la région de Mopti ou leurs représentants) , des représentants d'associations d'éleveurs ou d'agriculteurs , des représentants de diowro et des personnes ressources spécialistes de la question. Ils sont venus d'un peu partout de la 5ème région ce qui a permis de diversifier les expériences et d'enrichir les débats.

Il y avait également un représentant de l'administration (le délégué du gouvernement de Fatoma) et un représentant du tribunal administratif de Sévaré en plus du délégué du gouvernement de Mopti qui a présidé la séance d'ouverture.

3. DEROULEMENT

L'atelier qui a duré 2 jours s'est déroulé comme suit:

- Mot de bienvenue du Secrétaire Général de la mairie de Fatoma représentant le maire
 - Discours d'ouverture du délégué du cercle de Mopti
 - Communication de trois thèmes:
 1. Présentation du programme de renforcement des capacités locales de gestion des conflits (document de base de l'atelier) - Par Idrissa MAIGA - G R A D –
 2. Problématique des conflits dans la région de Mopti: Analyse des causes et des conséquences , les acteurs impliqués – Par Mr Badou HASSEYE TRAORE – Magistrat au tribunal administratif de Mopti –
 3. Analyse de la problématique des conflits après la mise en œuvre de la décentralisation : Le rôle des collectivités décentralisées et des élus locaux dans la prévention et la gestion – Par Mr Boubacar BA- juriste Association EVEIL –
- Chacun de ces thèmes a fait l'objet d'un exposé suivi de débats par les participants (les différents textes seront annexés au présent document) , nous reproduisons donc ici les principales questions et préoccupations ressorties lors des débats.

3.1 COMMUNICATION N0 1

Cette communication avait pour objet de présenter le programme GRAD/IIED/JAM SAHEL financé par NORAD à travers ses objectifs, les résultats attendus et le processus de sa mise en œuvre par les parties prenantes.

Elle a également permis de préciser l'objet de la rencontre de concertation locale qui en est partie intégrante et les attentes des partenaires par rapport aux populations à la base qui doivent être associés à toute la démarche.

Suite à cette communication les questions, commentaires et suggestions ont tourné autour des points suivants:

Qu'est ce qu'un comité de paix ?

- Est-ce qu'on ne peut pas élargir les concertations aux décideurs (juristes, délégués du gouvernement, députés etc)?
- Est-il possible d'accéder aux résultats des actions menées par JAM/SAHEL à Nioro?
- Est ce que la liste récapitulative des conflits en annexe du document est exhaustive ou définitive ?
- Est ce que le consultant auquel le document fait référence peut à lui seul sensibiliser les décideurs ? (objectifs 3 du document).
- Est ce que le député de Nioro du sahel fait partie de la commission des Ressources Naturelles et gestion des conflits ?
- A-t-on pris en compte le fait que les problèmes de Nioro du Sahel occidental (cohabitation entre Sarakolé et peulh) sont différents de ceux de la région de Mopti (conflit foncier) ?
- Comment va t-on s'y prendre pour constituer un groupe de pression ?
- A-t-on pensé à impliquer les députés de la région de Mopti pour le lobbying au niveau de l'Assemblée Nationale?
- Est-il nécessaire de mener une telle étude si l'on sait qu'il y en a eu beaucoup d'autres et qui sont restées sans impact. Quelle est donc sa finalité ?
- L'Etat n'a pas le choix par rapport au changement des textes si l'on sort au niveau de la base l'expression réelle de la population. Le problème c'est de répondre aux attentes de la population, de l'associer au processus, elle comprendra par la suite. Les textes sont Napoléoniens (inspirés du système français) ; il s'agit de sortir des textes acceptés par les populations à la base, faire en sorte que l'information circule

- Est ce qu'on a pensé à un autre objectif c'est à dire la restitution au niveau village des résultats de cet atelier ? Car il s'agit d'élargir la rencontre à d'autres structures au delà du représentant d'une association ou d'un élu local

A toutes ces préoccupations des réponses ou des apaisements ont été donnés soit par celui qui a fait la communication , soit par les participants .Elles auront cependant permis d'enrichir le débat ou de soulever des questions qui peuvent servir le programme.

3.2 **COMMUNICATION N0 2**

Elle a permis de revenir un peu sur la description des conflits à travers les causes , les conséquences et les acteurs impliqués et par là même de soulever encore l'épineuse question de leurs règlements.Elle nous révèle que les causes sont géographiques ou naturelles , politiques , liés aux dégats des champs , à la gestion des périmètres , mais aussi et surtout spécifiques à l'exercice de la fonction de diowro.

Quant aux conséquences elles sont d'ordre économique et financier , social et humain et enfin institutionnel.

A cette communication les principales réactions ont été les suivantes:

- Les problématiques économiques sont plus des causes que des conséquences.
- Il fallait approfondir l'exercice de la fonction des diowro ; parler de la problématique de cette fonction.
- Les règlements judiciaires des conflits ne sont jamais définitifs. Exemple: A Every la justice a reconnu le droit de propriété d'une terre à une communauté et celui d'usage à une autre.
- Comme autres causes des conflits il faut retenir la paupérisation de certaines couches d'éleveurs qui se sont transformées en agriculteurs.
- La fonction de Diowro qui était une nomination à vie or il arrive que l'administration nomme des Diowro.
- L'analphabétisme est aussi une cause des conflits
- Il y a aussi les assesseurs qui sont du milieu et parfois donnent aux juges des informations en fonction de leurs intérêts dans les villages.
- La corruption, la pesanteur de certaines coutumes, et la superposition de certains textes sont sources de conflits.
- Il y a aussi l'enlèvement des femmes (pays dogon) qui perpétue certains conflits fonciers dans ce milieu.
- L'intervention inappropriée de certaines ONG est aussi source de conflit.
- La délimitation des champs, la superposition des propriétés (propriété des champs à une famille, propriété de la terre à une autre dans le même

village), le non respect de certaines coutumes, le manque de document écrit, le paiement des baux sont aussi des causes de conflit.

- Comme conséquence des conflits l'on peut ajouter : L'exode rural, la marginalisation des chefs coutumiers, le refus de certains bailleurs d'intervenir là où il y a conflit.

Là également des échanges ont eu lieu entre les participants et le communicateur pour clarifier les points obscurs.

3.3 COMMUNICATION N0 3

A ce niveau il a surtout été question de ce que les nouveaux élus locaux sont en train de faire ou peuvent faire dans la prévention et la gestion des conflits , maintenant que la mise en œuvre de la décentralisation est devenue une réalité.

Après la présentation de ce thème les débats ont porté sur les questions et commentaires suivants :

- Dans certains milieux, les élus et les populations ont demandé au juge de se dessaisir de certains dossiers.
 - Pourquoi ne pas tenter l'expérience des comités de paix dans la région de Mopti ?
 - Il faudrait trouver une articulation entre le droit positif et le droit coutumier.
 - Il est souvent très difficile de réunir autour d'une même table de négociation les différents belligérants.
 - Compte tenu de la prédisposition des maliens au dialogue, les objectifs assignés au présent programme ne sont pas impossibles à atteindre.
 - Il y a eu dans le plateau dogon la mise en place d'un conseil de sages pour gérer les conflits.
- Les maires doivent dans le cadre des concertations locales accepter de financer une partie des ateliers.

4. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE GROUPE

Les participants ont été divisés en 3 groupes et chaque groupe a traité les 4 thèmes proposés par l'animateur principal et qui figurent dans le document de base .

La proposition des participants pour la plénière de restitution a été que chaque groupe expose le même thème et qu'on fasse la synthèse immédiatement avant de passer au prochain thème . Le résultat obtenu est le suivant:



4.1 THEME I



Le groupe 3 a ouvert un débat sur l'opportunité de maintenir dans les conflits à étudier, ceux ayant connu un stade avancé d'affrontement .A l'issue des débats le travail de ce groupe étant suffisamment détaillé , il a été proposé de le retenir comme synthèse et de l'enrichir par les propositions des autres . Toutefois les participants ont décidé de retenir l'étude des conflits ayant atteint un stade avancé d'affrontement ; l'explication donnée est la suivante: ce n'est pas parce que il y a eu danger ou mort d'homme qu'un conflit ne peut pas faire l'objet d'une étude . Son étude pourra d'ailleurs servir à prévenir et éviter d'autres conflits du même genre .

Donc la synthèse des critères sera la suivante:

CRITERES	JUSTIFICATION
1. Conflits fonciers et Gestion des Ressources naturelles	Base de l'économie
2. Existence de conflits dans la zone non prévue par le programme , aussi bien que dans la zone du programme	- Causes des conflits sont souvent lointaines - Comparaison (partout les approches ne sont pas les mêmes)
3. Conflits n'ayant jamais fait l'objet d'étude ou les conflits dont l'objectif des études précédentes ne sont pas les mêmes que les nôtres	- permet d'appréhender différents aspects
4. Conflits à rebondissements multiples	- Analyse des différentes décisions - Elaboration d'un code consensuel
5. Conflits ayant connu un stade avancé d'affrontement	- Prévenir d'autres conflits
6. Perception des impacts négatifs que le conflit peut entraîner (village , commune, région , société)	- Parer au blocage économique et d'entraide

4.2 THEME II

Le groupe I a pensé qu'il fallait ajouter aux questions de recherche du document de base les questions suivantes :

- Existe t-il des structures de prévention des conflits ?
- Comment faire participer les femmes dans la prévention des conflits ?

Le groupe II a proposé d'y ajouter les questions suivantes:

- Quelles approches les élus communaux peuvent-ils utiliser pour aider à résoudre les conflits ?
- Quels mécanismes de gestion de conflit sont utilisés ?

- Quels rôles peuvent jouer les autorités villageoises dans le règlement des conflits ?

Le groupe III a apporté les modifications suivantes :

- Les femmes et les jeunes ont-ils un rôle à jouer dans la prévention et la gestion des conflits ?
- Quel plaidoyer pour le renforcement des compétences des institutions locales dans la gestion des conflits ?

Donc la synthèse retenue pour les questions de recherche sera la suivante:

- 1) Problématique foncière et Gestion des Ressources Naturelles**
- 2) Quels sont les types de conflit les plus fréquents et les plus récurrents rencontrés dans les zones d'étude ?**
- 3) Quelles sont les causes réelles des conflits (lointaines et immédiates) et la possibilité de leur analyse**
- 4) Qui sont généralement les protagonistes des conflits dans les zones indiquées ?**
- 5) Comment se manifeste le rôle des associations locales dans la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles ?**
- 6) Quels sont les acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des conflits ?**
- 7) Qu'est ce qui fait que les lois semblent inadaptées ou inacceptées dans la gestion des conflits et quelles sont les raisons de l'inacceptation des verdicts prononcés ?**
- 8) Quels sont les aspects positifs et les insuffisances du droit coutumier dans la résolution des conflits ?**
- 9) Les femmes et les jeunes ont-ils un rôle à jouer dans la prévention et la gestion des conflits ? En quoi consiste t-il et à quel niveau ?**
- 10) Quel est le rôle de la société civile (ONG , Ligue des droits) et l'Etat dans la prévention et la gestion des conflits ?**
- 11) Quel plaidoyer pour le renforcement des compétences des institutions locales dans la gestion des conflits ?**
- 12) Existe t-il des structures de prévention des conflits ?**
- 13) Comment faire participer les femmes dans la prévention des conflits?**
- 14) Quelles approches les élus communaux peuvent-ils utiliser pour aider à résoudre les conflits ?**
- 15) Quels mécanismes de gestion de conflit sont utilisés ?**
- 16) Quels rôles peuvent jouer les autorités villageoises dans le règlement des conflits ?**

4.3 THEME III

La synthèse de ce thème a permis de retenir et de discuter un peu plus sur les conflits proposés pour les études de cas par les groupes I et II:

- CONFLIT EVERY / FOMBORI (cercle de Douentza) : Conflit entre deux communautés autour des terres de culture , la zone est accessible et il existe une documentation importante sur le conflit.
- CONFLIT DE LAWSI (Commune de Konna) : Le cas est représentatif par rapport aux diowros . Il permet d'étudier les questions de succession dans toutes leurs dimensions , parce qu'elles sont généralement la cause de tous les conflits fonciers du delta.C'est aussi un conflit qui a duré et qui a connu plusieurs modes de règlement.

4.4 THEME IV

Pour mieux impliquer les partenaires il faut passer par les élus communaux , les institutions traditionnelles , les autres composantes de la société civile et les personnes ressources et créer un cadre de concertation entre toutes les parties prenantes à la problématique des conflits.

Il faut également :

- Identifier une démarche de prévention et de résolution ,
- Dégager des critères de choix des personnes à impliquer : moralité et neutralité
- Recenser les conflits et les catégoriser (négociation , médiation , conciliation et même arbitrage
- Régler le conflit au niveau village car le niveau commune est déjà une zone politique
- Former des acteurs dans la résolution des conflits en traduisant les différents thèmes et les outils de gestion en langues nationales
- Faire beaucoup d'Information – Education - Communication

ANNEXES

GROUPE I

1. Boucary DIALLO
2. Hamsallah BOCOUM
3. Omar SIDIBE
4. Zoumana DABO
5. Badou . H . TRAORE
6. Hammadoun KOITA
7. Mme Djeneba KORNIO
8. Hamadoun TRAORE

THEME I :

Le groupe a retenu en plus des critères énumérés dans le document de base ceux qui suivent:

- Les enjeux suscités par le conflit (économique , social , etc ...)
- La durée , rebondissement
- Les conflits fonciers et / ou de gestion des ressources naturelles (terre , paturages , eaux , forêts)
- La perception des impacts négatifs que le conflit peut entraîner au niveau du village (commune , région , société)

THEME II

- Comment analyser la problématique foncière et de gestion des ressources naturelles dans les zones d'étude
- Quels sont les types de conflit les plus fréquents et les plus récurrents qu'on rencontre dans les zones d'étude
- Existe t-il des structures de prévention des conflits ? Faut-il en créer? Comment les prévenir?
- Quelles sont les causes réelles (lointaines et immédiates des conflits et la possibilité de les analyser objectivement ?
- Qui sont généralement les protagonistes des conflits dans la zone indiquée ?
- Comment se manifeste le rôle des associations locales et des élus dans la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles ?
- Qu'est ce qui fait que les lois semblent inadaptées ou inacceptées dans la gestion des conflits et quelles sont les raisons de l'inacceptation des verdicts prononcés ?
- Quels sont les aspects positifs et les insuffisances du droit coutumier dans la résolution des conflits ?
- Comment faire participer les femmes dans la prévention des conflits ?
- Quel est le rôle des ressortissants (intellectuels , hommes politiques , immigrés) résidant dans le milieu urbain dans l'apaisement ou l'aggravation des conflits locaux

- Quel est le rôle des intervenants (ONG , ligue des droits , Etat , Observatoire , reseaux etc...) dans la prévention et la gestion des conflits ?
- Que peut attendre de la mise en œuvre de la décentralisation par rapport aux conflits?

THEME III

Exemple de conflit ;

- Every / Fombori (Douentza)
- Lawsi (koubi – konna)

THEME IV

- Creation d'un cadre de concertation permanent au niveau local impliquant tous les acteurs concernés
- Renforcement des capacités d'intervention des structures locales
- Information – Education – Sensibilisation etc...

GROUPE II

1. Boubacar BA
2. Erè Paul SODIO
3. Abdoulaye M. NAJIM
4. Abdoulaye YARO
5. Amadou SIDIBE
6. Almamy SOW
7. Idrissa MAIGA
8. Sékou SOSSIGUE

THEME I

Elaborer des critères de choix définitifs des études de cas et justifier chacun des critères retenus:

Les sources citées sont généralement à la base des conflits , sociaux ou de gestion de ressources naturelles dans la région de Mopti

- Conflit réglé à l'amiable au niveau local ayant connu une solution acceptable par les parties concernées.

Critères de choix des études de cas

Sources des conflits sociaux

- succession des chefferies
- problèmes de femmes
- problèmes religieux
- problèmes politiques (vieilles rivalités en veilleuse)
- problèmes sociaux (refus de se conformer à la tradition)

THEME II

Les questions de recherche les plus pertinentes pour atteindre les objectifs de l'étude

- Quelles approches les élus communaux peuvent-ils utiliser pour aider à résoudre les conflits fonciers

- Quels mécanismes de gestion de conflit sont-ils utilisés :

- * Médiation
- * Conciliation
 - * Arbitrage
- * Voie judiciaire

- Quels rôles peuvent jouer les autorités villageoises dans le règlement des conflits (chef de village , conseillers , autorités traditionnelles , religieuses)

- Quel plaidoyer pour le renforcement des compétences des institutions locales dans la gestion des conflits

THEME III

Proposer deux conflits qui peuvent être retenus pour servir les études de cas et donner les possibilités et les blocages prévisibles pour chacun

1er cas : Tourmou – Nantaka (commune de sokoura) :

- 1) conflit foncier
- 2) Delta
- 3) N'a pas fait l'objet d'étude ou de recherche
- 4) Mode de règlement : coutumier sur la base des règles héritées de la Dina reconnaissant la propriété coutumière de Tourmou et acceptant le droit d'usage de Nantaka
- 6) Menaces d'affrontement entre les protagonistes
- 7) Conflit ayant impliqué des communautés
- 8) Collecte et analyse de l'information possible au niveau des familles (mamadou harouna de kobaka , djoro de gnimitogo de tourmou)
- 9) Impacts négatifs de ce conflit:
 - Remise en cause du tissu social et communautaire
 - Blocage du développement et de l'exploitation de la ressource , objet du conflit

2ème cas: Doundé – koboho / Commune de Dimbal – cercle de Bankass

- 1) Conflit foncier ayant pour origine un problème de succession de chefferie
- 2) Zone exondée
- 3) N'a pas fait l'objet d'étude ou de recherche
- 4) Mode de règlement : coutumier , puis judiciaire
- 5) Conflit à rebondissement multiple
- 6) Stade avancé d'affrontement (mort d'homme)
- 7) Conflit ayant impliqué des communautés : le Tamabala et le Arou
- 8) Collecte et analyse de l'information possible (village de koboho , Doundé , Dimbal, Lésagou , Ambara , Thy, Chambre d'agriculture, justice)
- 9) Impacts négatifs
 - Destruction du tissu social
 - Blocage du développement (plusieurs champs non exploités)

THEME IV

Proposer les meilleures modalités d'implication et de participation effective des ressources humaines locales à toutes les étapes du programme de renforcement.

1. Mettre en place un cadre informel de réflexion et d'information pour la prévention des conflits au niveau des communes .

Plusieurs acteurs dont :

- + les élus communaux
- + autorités et institutions traditionnelles

+ compasante de la société civile (associations)

2. Degager des critères de choix (moralité , neutralité des personnes choisies)

3. Identifier des démarches de prévention et de résolution des conflits

4. Recenser et categoriser les conflits

+ négociation

+ médiation

+ conciliation

+ arbitrage

5. Formation des acteurs dans la résolution des conflits

6. Identifier les thèmes de formation dans les langues nationales

GROUPE III

1. Gaoussou MARIKO
2. Diakaridia DJIMDE
3. Amadou KOITA
4. Abdoulaye CISSE
5. Abba DIALL
6. Abdramane DIOP
7. Lansana KAMIAN
8. Bakary GUINDO
9. Daïfourou OUOLOGUEM
10. Nouhoum BA

THEME I

CRITERES	JUSTIFICATION
1. Conflits fonciers et Gestion des Ressources naturelles	Base de l'économie
2. Existence de conflits dans la zone non prévue par le programme	- Causes des conflits sont souvent lointaines - Comparaison (partout les approches ne sont pas les mêmes)
3. Conflits n'ayant jamais fait l'objet d'étude ou les conflits dont l'objectif des études précédentes ne sont pas les mêmes que les nôtres	- permet d'appréhender différents aspects
4. Conflits à rebondissements multiples	- Analyse des différentes décisions - Elaboration d'un code consensuel
5. Conflits ayant connu un stade avancé d'affrontement	- Prévenir d'autres conflits
6. Perception des impacts négatifs que le conflit peut entraîner (village , commune, région , société)	- Parer au blocage économique et d'entraide

THEME II

1. Problématique foncière et Gestion des Ressources Naturelles
2. Quels sont les types les plus fréquents et les plus récurrents rencontrés dans les zones d'étude ?
3. Quelles sont les causes réelles des conflits (lointaines et immédiates) et la possibilité de leur analyse
4. Qui sont généralement les protagonistes des conflits dans les zones indiquées ?
5. Comment se manifeste le rôle des associations locales dans la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles ?

6. Quels sont les acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des conflits ?
7. qu'est ce qui fait que les lois semblent inadaptées ou inacceptées dans la gestion des conflits et quelles sont les raisons de l'inacceptation des verdicts prononcés ?
8. Quels sont les aspects positifs et les insuffisances du droit coutumier dans la résolution des conflits ?
9. Les femmes et les jeunes ont-ils un rôle à jouer dans la prévention et la gestion des conflits ? En quoi consiste t-il et à quel niveau ?
10. Quel est le rôle de la société civile (ONG , Ligue des droits) et l'Etat dans la prévention et la gestion des conflits ?

THEME III

CONFLIT	POSSIBILITES	BLOCAGES
1. Conflit Endé – Sondol cercle de Bankass Agriculteurs / Agriculteurs	- Conflit résolu – disponibilité dossier justice - Protagonistes connus / Accessibilité	- Communes différentes - Conflits armés
2. Sebara (Soye / Mopti) Agrculteurs / Eléveurs	- Dossier - Administration / justice	Plusieurs rebondissements

THEME IV

A IDENTIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES

- Chefs de villages
- Chefs religieux
- leaders d'opinion
- les populations
- les associations (tons villageois , les chasseurs , association des jeunes)
- les associations traditionnelles

B INFORMATION – FORMATION

Module

- + Instruction civique
- + Education environnementale
- + Alphabétisation

C RENFORCEMENT DE LA DECENTRALISATION (principe de la subsidiarité)

D CADRE DE CONCERTATION (Etat , populations , société civile)

COMMUNICATION N° 1

PRESENTATION DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES LOCALES DE GESTION DES CONFLITS

GRAD / IIED / JAM SAHEL

Dans le cadre du programme intitulé « Programme de Renforcement des capacités locales de gestion des conflits » entrepris par le consortium d'ONG : GRAD , JAM SAHEL , et IIED sur financement de NORAD , il a été prévu des réunions de concertation avec les institutions locales existantes (conseils communaux , comités de paix) pour leur expliquer le programme de recherche – action et identifier avec eux les questions de recherche spécifique de leurs zones .

La vision actuelle des résultats attendus est la suivante :

- l'existence d'institutions locales opérationnelles qui puissent gérer les conflits dans leur zone
- ces institutions ont une légitimité locale et sont reconnues officiellement par les autorités
- l'expérience de GRAD et Jam Sahel dans le soutien de l'émergence et des activités de ces institutions fasse école au Mali et ailleurs

Cette vision suppose que le programme s'inscrit dans une logique progressive d'appropriation de la recherche – action par les institutions locales à travers leur implication et leur participation active à toutes les étapes de sa mise en œuvre.

1. Objectifs du programme :

Objectif 1 : (Une meilleure compréhension des causes et conséquences des conflits)

- Mener des études prospectives pour recenser les foyers de conflits , les types de conflits , leur nature , les acteurs impliqués , les méthodes de règlement en cours ou ayant déjà fait leur preuve
- Faire une étude bibliographique afin d'identifier les études déjà réalisées au Mali ainsi que les grandes questions de recherche qui pourront informer le programme de recherche – action .
 - Mener des concertations avec les institutions locales (conseils communaux , comités de paix) afin de les impliquer dans tous les aspects du programme de recherche – action (définition du cadre analytique , définition du programme de recherche , , mise en œuvre de la recherche , l'analyse etc....)

Objectif 2 : (L'identification des dispositions institutionnelles appropriées)

- Développer une méthodologie qui permettra aux institutions locales d'analyser elles – mêmes leurs forces et leurs faiblesses institutionnelles plutôt que de faire un audit institutionnel par un consultant externe (comme initialement prévu)

- Former des représentants des institutions locales dans la méthodologie ci-dessus et faciliter un processus de concertation et d'analyse au niveau local afin que l'éventuelle identification des cadres institutionnels de gestion des conflits soit le fruit d'un processus local (et non extérieur)

Objectif 3 : (Sensibiliser les décideurs politiques)

- Retenir un consultant pour le suivi du processus politique et de réforme législative en matière des ressources naturelles

2. Objectifs des rencontres de concertation locales :

Elles doivent servir à débattre la problématique des conflits et à assurer que le cadre analytique qui sera retenu coïncide avec les vrais besoins d'information des conseils communaux et des comités de paix. Ces concertations serviront aussi pour faire le choix définitif des études de cas , de fixer la méthodologie de la recherche ainsi que les modalités de participation des ressources locales .

Elles peuvent déboucher sur la mise en place d'un comité local de recherche composé des membres des conseils communaux , des comités de paix et d'autres parties prenantes (administration , personnes ressources , ONG locales) afin de faciliter la concertation entre toutes les parties . Une telle éventualité pourrait être décidée après les premières concertations et de commun accord avec les conseils communaux et / ou les comités de paix . Toutefois certains risques peuvent exister : Comment s'assurer qu'un tel comité ne soit pas dominé par les élites de la zone , les intellectuels ou les citoyens ressortissants de la zone .

Les éléments de l'étude prospective peuvent servir de données de base pour ces rencontres et permettre aux participants de valider et /ou de donner des caractérisations générales (origines) et des questions de recherche qui doivent orienter les études de cas .

3. Quelques résultats de l'étude prospective

3.1 Quelques questions de recherche

Pour mieux orienter la recherche les hypothèses doivent être sous-tendues par quelques questions importantes auxquelles la recherche est censée répondre . Toutefois les questions qui suivent sont indicatives et sujettes à l'itérativité , donc susceptibles d'être revues , corrigées et réadaptées aux conditions et aux objectifs de la recherche à tout moment :

- Comment analyser la problématique foncière et de gestion des ressources naturelles dans les zones d'étude ?
- Quels sont les types de conflit les plus fréquents et les plus récurrents qu'on rencontre dans les zones d'étude ?

- Quelles sont les causes réelles (lointaines et immédiates) des conflits et la possibilité de les analyser objectivement ?
- Qui sont généralement les protagonistes des conflits dans les zones indiquées ?
- Comment se manifeste le rôle des associations locales dans la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles
- Quels sont les acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des conflits ?
- Qu'est ce qui fait que les lois semblent inadaptées ou inacceptées dans la gestion des conflits et quelles sont les raisons de l'inacceptation des verdicts prononcés ?
- Quels sont les aspects positifs et les insuffisances du droit coutumier dans la résolution des conflits ?
- Les femmes ont – elles un rôle à jouer dans la prévention et la gestion des conflits ? En quoi consiste – t – il et à quel niveau ?
- Quel est le rôle de la société civile dans la prévention et la gestion des conflits ?
- Quel est le rôle des ressortissants (intellectuels , hommes politiques , émigrés ...) résidant dans le milieu urbain dans l'apaisement ou l'aggravation des conflits locaux
- Quel est le rôle des autres intervenants (ONG , ligue des droits , Etat , observatoires , réseaux etc ...) dans la prévention et la gestion des conflits ?
- Que peut – on attendre de la mise en œuvre de la décentralisation par rapport aux conflits ?

3.2 **Critères de choix des études de cas**

Etant donné que l'étude prospective nous a permis de découvrir plusieurs conflits dans les deux zones , il est essentiel de fixer des critères qui permettent de choisir les cas qui doivent être détaillés . On peut donc retenir entre autres :

- Les conflits fonciers et/ ou de gestion des ressources naturelles (terres , pâturages , eaux , forêts etc ...)
- L'existence du conflit dans les zones d'étude prévues dans le programme

- Les conflits n'ayant jamais fait l'objet d'étude ou les conflits dont l'objectif des études précédentes ne sont les mêmes que les nôtres
- Les conflits ayant connu plusieurs formes de règlement (coutumier , administratif , judiciaire , autre ...)
- Les conflits à rebondissements multiples
- Les conflits ayant connu un stade avancé d'affrontement (menaces sérieuses , utilisation d'armes , affrontement de personnes ou de groupes de personnes etc ...)
- Les conflits ayant impliqué des communautés à la différence de conflits individuels
- Les conflits dont la collecte et l'analyse de l'information sont possibles au niveau village/ commune , administration et autres intervenants
- La perception des impacts négatifs que le conflit peut entraîner au niveau village / commune / région / société

THEMES POUR LES TRAVAUX DE GROUPE

1. Elaborer des critères de choix définitif des études de cas et justifier chacun des critères retenus
2. Trouver les questions de recherche les plus pertinentes pour atteindre les objectifs de l'étude
3. Proposer deux conflits qui peuvent être retenus pour servir les études de cas et donner les possibilités et les blocages prévisibles pour chacun .
4. Proposer les meilleures modalités d'implication et de participation effective des ressources humaines locales à toutes les étapes du programme de renforcement

NB : Chaque groupe traitera les trois thèmes

PROGRAMME INDICATIF

Horaires : Matin : 9h 00 - 13h 00
 Pause café : 10h 30 – 10h 45
 Pause Déjeuner : 13h 00 - 15 h 00
 Après midi : 15h 00 - 17 h 30

Jour 1

Matin

- Ouverture 9h00
- Présentation des participants
- Attentes et craintes

- Exposés suivis de débats :
 1. Présentation du programme de renforcement des capacités locales de gestion des conflits. Par Idrissa Maiga GRAD

 2. Problématique des conflits dans la région de Mopti : Analyse des causes et des conséquences , les acteurs impliqués .

 4. Analyse de la problématique des conflits après la mise en œuvre de la décentralisation : Le rôle des collectivités décentralisées et des élus locaux dans la prévention et la gestion

Après midi

TRAVAUX DE GROUPE

Jour 2

Restitution des travaux de groupe / Débats
Synthèses
Clôture

Problématique des Conflits Fonciers dans la Région de Mopti : Analyse des Causes et des Conséquences, les acteurs impliqués

Il n'est un secret pour personne que la Région de Mopti ,depuis un certain temps est le théâtre d'Affrontement entraînant parfois des pertes en vies humaines ,affrontement ayant pour cause des conflits fonciers.

Mais que faut il entendre par conflit foncier ?
Dans la pratique on parle indifféremment de conflit et de litige foncier .

Le mot litige foncier peut être défini comme une contestation donnant lieu à un procès ou à un arbitrage . Il s'agit là d'une définition large .

Selon Boubacar BA ,Juriste dans une étude faite sur << **Identification et la prévention des conflits fonciers en émergence au niveau des périmètres irrigués : zone de Mopti –Youwarou** >> en 1996 pour qu'il ait conflit << **il faut au moins deux protagonistes et pour leur compréhension et leur résolution , un dialogue peut directement s'établir entre eux ou par l'intermédiaire d'un interlocuteur** >>.

Fondamentalement il n'y a pas de différence entre conflit et litige et par conséquent il convient de dire que les deux termes signifient la même chose et retenir la définition proposée par Mr BA.

On a pu constater dans la Région de Mopti, une certaine abondance des conflits fonciers. On peut même parler de fréquence. Cette situation témoigne à ne pas en douter d'une gestion mitigée de la politique foncière en milieu Rural et spécifiquement dans la Région de Mopti.

Il est ensuite opportun de préciser que ces conflits fonciers concernent la terre ,les bourgoutières , les pêcheries ou la gestion de celle-ci . Cela se comprend aisément dans la mesure où la terre , herbe et l'eau constituent les principales richesses du monde paysan.

L'une des particularités des conflits fonciers en 5^{ème} Région , c'est que la plupart de ces conflits revêtent un caractère collectif.

Autre caractéristique aussi de ces conflits , c'est qu'ils revêtent presque tous un caractère permanent. Il y a une logique d'affrontement perpétuel qui semble installer une fois que le conflit commence.

A travers ce module il s'agit de :

- Identifier les causes réelles des conflits fonciers dans la Région ;
- Identifier les intervenants - les acteurs - dans ces conflits ;
- Enfin analysez les conséquences de ces conflits ;

1- Causes des Conflits Fonciers en 5^{ème} Région :

Il est difficile d'établir une liste exhaustive des causes des conflits fonciers en 5^{ème} Région ,mais selon les cas rencontrés on peut citer les causes ci-après :

- **Les causes Géographiques ou Naturelles :**

Il y a un constat. Depuis un certain nombre d'années la Région de Mopti à instar du reste du pays ,comme tout le Sahel ,accuse un déficit pluviométrique entraînant une situation alimentaire dramatique parfois .

L'environnement a subi des bouleversement très importants . De ce fait les ressources Naturelles disponibles ont considérablement diminué.

Au moment même où il y a réduction de l'espace face à la pression démographique et de la population animale ,aggravée par une mauvaise gestion des ressources Naturelles (défrichements abusifs, exploitations anarchiques des terres ,utilisation irrationnelle de l'eau) ; il ne peut y avoir qu'un contexte favorable à l'exacerbation des contradictions , entraînant des tensions voire des conflits.

Donc causes naturelles, géographiques expliquées par une réduction de l'espace , face aux besoins croissants de homme.

- **Causes Politiques :**

Les divergences politiques aggravent très souvent les conflits . Cette situation est très souvent accentuée par l'attitude irresponsable de certains leaders politiques ,qui au détriment de toute logique de réconciliation engagent les populations dans la voie de l'affrontement .

Il y a aussi le contexte politique récent marqué par une crise de l'autorité de l'Etat . A la faveur du pluralisme politique certaines populations estiment que le moment de toutes les remises en cause a sonné .

A côté de ces considérations de politique politicienne , l'Etat de manière générale n'a pas pu en quarante années d'indépendance élaborer une politique conséquente de gestion foncière . De même que la législation

foncière - tout au moins dans les domaines où elle existe - ne parait pas adaptée parfois aux réalités du milieu .Dans le même ordre d'idées, on peut signaler la situation conflictuelle qui peut découler de l'existence de deux législations : une moderne , l'autre traditionnelle , la coutume et toute la difficulté qu'il y a pour le Juge à comprendre et appliquer cette dernière .

- **Causes liées aux dégâts de champs :**

Ces dégâts de champs sont dus à la divagation des animaux . Ceux-ci en utilisant les parcours de transhumance ou en simple pâture dans les terroirs villageois peuvent être la source de conflit entraînant des situations graves . Mais la plupart de ces conflits arrivent à trouver une solution avec la possibilité de transaction entre les parties et donc la réparation du préjudice .

Causes propres à la Gestion des périmètres :

La gestion des périmètres peut être la source de certain conflits . Ainsi certains exploitants membres des Comités de gestion , devant des difficultés financières peuvent être amenés à détourner les fonds de la collectivité. De même il arrive que la satisfaction de l'intérêt général soit pas l'objectif recherché par certains exploitants. De ce fait on privilégie l'intérêt particulier .

Tous ces facteurs peuvent être sources de conflits.

*** Causes spécifiques à l'exercice de la fonction de Dioro :**

Le domaine d'application du droit coutumier pastoral est la zone inondée de la 5^{ème} Région . Il s'agit des Cercles de Mopti – Djenné – Tenenkou – Youwarou.

Le code domanial et Foncier Malien ne fait aucune place au pastoralisme et de l'exercice de la fonction de Dioro , surgissent des conflits . Il y a des tentatives de destitution ou des destitutions de Dioro par les membres de la famille dont est issu le Dioro ; il y a aussi des violations de l'ordre de préséance lors des traversés ; des violations des emplacements assignés aux troupeaux ...

Bref il y a toute une gamme de remise en cause ,qui est une source de conflit au sein des communautés concernées .

2- Les acteurs impliqués :

Les conflits fonciers impliquent de plus en plus des groupes d'individus à travers leur communauté.

Ainsi on peut dire que la plupart des conflits fonciers dans la Région revêtent un caractère collectif opposant une communauté contre une autre , un village contre un autre etc.... .

Très souvent ,ces conflits opposent différents groupe socio – professionnels.

Ainsi on peut citer les conflits opposants :

- **Conflit opposant Agriculteurs entre eux :**

Il s'agit de conflit portant sur la propriété d'une terre . De ce fait chaque groupe d'agriculteur revendique la propriété de la terre . C'est le cas du contentieux opposant Kari et Kanweré dans le cercle de Bankass . Il s'agit d'une contestation de la propriété coutumière des terres par chacun des villages , donc par les agriculteurs de ces villages .

Comme illustrations on peut noter :

- Le non paiement des redevances entre bailleur et locataire est une cause de conflit entre agriculteurs . Exemple : un bailleur donnait en location une partie de ses champs à un locataire qui payait trois (3) sacs de paddy au titre de redevance par récolte . Au fil du temps le bailleur augmente le nombre de sac et le locataire refuse de s'exécuter.

Espèce : jugement N° 38 du 07/03/1991 du Tribunal de première instance de Mopti. Là le tribunal estima que la redevance exigée par la coutume est purement symbolique et a pour but de rappeler à celui qui s'en acquitte que la terre qu'il exploite est la propriété d'autrui .

- Il y a les tentatives de transformation d'un titre précaire en droit de propriété.

Exemple : certains locataires profitant d'une exploitation durable d'une terre , tentent de s'en approprier .

Autre cas de figure : un propriétaire abandonne son champ de culture des années , une autre personne vient l'occuper.

Enfin deux (2) propriétaires voisins contestent souvent les limites de leurs champs.

- **Conflit opposant Agriculteurs Eleveurs :**

Ces cas de conflits sont très nombreux et résultent soit des divagations des animaux ayant entraîné des dégâts dans les champs ,soit de la transformation par les agriculteurs d'une partie du domaine pastoral en terrains de culture .Pour ce dernier cas on peut citer le conflit entre Yorou et Dangaténé dans le cercle de Koro par exemple.

Des illustrations :

- Un éleveur qui avait le droit coutumier de faire abreuver ses bêtes dans une mare ou un point d'eau situé en plein milieu des terres cultivées par des agriculteurs avec la sécheresse qui a entraîné

l'assèchement des ses points d'eau est la mort de son cheptel, a changé de métier ; il est devenu agriculteur.

- Il y a aussi le cas où l'éleveur en quête de pâturage se heurte au courroux de l'agriculteur qui lui refuse le droit de passage prétextant des dégâts que subirait son champ.

*** Conflit entre Eleveurs :**

Ils naissent des revendications de titre de Dioro ou des tentatives de destitution de Dioro . Dans ce cas on peut citer l'affaire du Dioro le Laoussi Mayo du village de Koubi (Mopti) opposant Sadou Bacary DIALL à Issaka Mody DIALL ;il y a l'affaire de droit de préséance du gîte de Tondi - Diolèl opposant les communautés villageoises de Sossobé Salsabé dans le cercle de Tenenkou qui dure depuis 1938. Lors de son dernier rebondissement ce conflit aurait fait 20 morts .

*** Conflit entre Pêcheurs :**

Il s'agit généralement de revendication de propriété coutumière de pêche sur une portion de fleuve , d'un bras de fleuve ou d'une mare . Ces contestations portent rarement sur la revendication de titre de gestionnaire des eaux .

Cependant ces conflits impliquent les familles ,chefs de communautés villageoises , chefs coutumiers ,les chefs religieux ,l'Etat, les collectivités et parfois les organisations non gouvernementales . Leur rôle peut apparaître en importe quelle étape du conflit.

L'Etat (Administration et justice) est au centre des conflits . Très souvent par sa politique inadaptée ,son absence ,sa mauvaise gestion d'un problème , l'Etat peut être <<l'acteur principal>> d'un conflit foncier . Toutefois son intervention en faveur du règlement a très rarement été un succès .

3- Les conséquences des conflits fonciers :

Les conséquences peuvent être perçues à trois niveaux :

- **Au plan Economique et Financier :**

Tout conflit a un coût . Les populations dépensent énormément pour l'aboutissement de leurs revendications au niveau des autorités administratives et Judiciaires avec le phénomène de la corruption .Même les élites locales bénéficient de ces conflits. Ensuite dès lorsque toutes les ressources sont mobilisées pour un conflit ,cela veut dire que le financement local du développement est pénalisé. Toutes les ressources financières et matérielles sont mobilisées pour la recherche de solution au conflit et non pour financer le développement .

- **Au plan Social et Humain :**

Ces conflits ont un coût humain .

Il y a des cas où on a enregistré des morts , des blessés.

De plus ,ils entraînent une fracture sociale. En effet dès lors qu'il y a conflit , c'est une haine qui s'installe désormais entre les individus , les familles , les communautés .

Les conflits peuvent conduire à une désintégration des fondements de le société.

- **Au plan Institutionnel :**

On peut constater l'échec de l'Etat (à travers ses institutions Administration, Justice) dans la gestion des conflits fonciers . Cette situation a entraîné une perte du crédit de l'institution Etatique à l'égard des populations.

Badou Hasseye TRAORE

Juriste

COMMUNICATION N° 3

**Atelier sur le renforcement des capacités
locales de gestion des conflits GRAD/IIED –
Fatoma du 6 au 7 Mars 2000**

***Thème : Analyse de la problématique des conflits
après la mise en œuvre de la décentralisation : le rôle
des collectivités décentralisées et des élus locaux
dans la prévention des conflits***

**Boubacar BA
Evel/PECG**

**B.P. 23
Sévaré**

La région de Mopti offre d'importantes ressources naturelles qu'exploitent des groupes de population en règle générale spécialisées dans trois principales activités socio-économiques : agriculture, élevage, pêche. Du point de vue du peuplement divers groupes ethniques cohabitent ensemble.

Traditionnellement ces ethnies s'approprient et utilisent les ressources naturelles et organisent leur production sur des bases communautaires.

Depuis plusieurs années la région de Mopti connaît des mutations avec la recrudescence des conflits fonciers et quelques cas d'affrontements violents entre utilisateurs de l'espace (conflits Sossobé – Salsabé en 1993, conflit Siraboubougou – Ngoïna en 1994, conflit entre éleveurs et agriculteurs à Sarémala en 1996, conflit entre éleveurs et agriculteurs à Mondoro en 1999).

Cette situation traduit les enjeux liés à la possession de la terre et les mécanismes de cohabitation entre acteurs sociaux. Elle est aussi le fruit des imperfections des régimes fonciers actuels avec comme corollaire les dangers de l'immobilisme, d'autant qu'avec la décentralisation le processus pourrait s'amplifier si des dispositions ne sont pas prises à temps. La région de Mopti avec le Delta Central du Niger et ses terroirs d'attache présente une spécificité qu'il convient de mieux comprendre et d'analyser dans le contexte des communes naissantes et du rôle des institutions émergentes.

1- le contexte du delta et son évolution

La dynamique du fonctionnement du Delta et les espaces d'attache (Séno, Méma, Farimaké) trouve son origine dans l'organisation qui s'est établie avec les Ardo, la Dina, et/ou d'autres types de référence sociales dans la région. La spécificité du delta c'est le découpage de l'espace en leyde placé sous la souveraineté des institutions locales.

Une des caractéristiques principales de ce système est l'existence d'institutions traditionnelles nées du processus de gestion des différentes entités socio-écologiques. Chaque institution gère des possessions soit au niveau familial, villageois ou des ressources communes. Historiquement l'on note que la plupart des possessions ont été marquées par leur insertion dans des productions spécialisées au sein des rapports hiérarchisées et hégémoniques résultant de division en catégorie sociales.

Les responsables et gestionnaires de ces "possessions coutumières" ont une vocation de gestion des ressources naturelles, de médiation ou d'arbitrage avec des structurations qui leur sont propres mais liées à l'environnement social, à l'appartenance familiale ou lignagère et à la communauté. Si sur le plan historique ces institutions locales ont pu bénéficier d'une légitimité due au respect des droits des premiers occupants ou de la préséance à travers l'appartenance aux cellules familiales de gestion des ressources naturelles le contexte actuel pourrait être modifié avec la décentralisation notamment avec l'émergence des organes délibérants des communes.

Ainsi l'avènement de la communalisation et la référence au développement communal pourraient apporter des bouleversements au niveau des modes de gestion des terres et de règlement des conflits fonciers.

2- Les modes de gestion des terres et de règlement des conflits dans le contexte de la décentralisation

Depuis les changements de 1991, le Mali a opté pour une stratégie de développement plus proche des collectivités locales. Cette politique de décentralisation avec sa vision se propose d'aller bien au-delà de tout ce qui a été imaginé jusqu'à présent en matière de transfert de compétences (instruments de prévention des conflits et modes alternatifs de règlement des litiges) et de nouvelles responsabilités aux populations à la base.

En plus des textes sur la décentralisation, on voit aussi naître des pratiques innovantes et l'irruption de nouveaux acteurs à travers un plaidoyer pour une prévention et la gestion consensuelle des conflits locaux. Un autre aspect c'est la mobilisation de la justice avec la réforme du système judiciaire en vue de concourir à l'apaisement des différends par le recours des modes de gestion plus pratiques et accessibles aux populations locales.

2.1. Evolution du système législatif et juridique avec des pratiques innovantes

Depuis de nombreuses années la législation foncière au Mali a eu comme fondement des principes juridiques complexes et inapplicables en milieu rural (code domanial et foncier de 1986). La conception du droit est fondamentalement décalée par rapport aux principes coutumiers et aux pratiques foncières. Cette dichotomie crée une situation de pluralité juridique : **droit étatique, droit traditionnel, droit coranique et droit de la pratique** où différentes normes incompatibles entre elles se superposent.

Cette tendance connaît présentement une évolution avec les réformes engagées avec la relecture et l'adoption de projets de textes du code foncier, la proposition de charte pastorale et l'adoption des textes plus accessibles aux populations locales sur la gestion des ressources naturelles... De nombreux débats sont actuellement en cours sur la nécessité de faire des inventaires des normes et coutume locale comme source d'inspiration des textes, sur le degré d'implication des acteurs-usagers à travers des concertations locales pour favoriser le processus d'élaboration des textes et sur la méthodologie d'approbation et de validation par les acteurs concernés (Etat, Collectivités décentralisées, société civile, populations locales)

2.2. Enjeux majeurs de la question foncière avec la décentralisation

La mise en place des communes au Mali s'est faite sans clarification de la question foncière, créant un domaine communal (loi n° 96 – 051 du 16 – 10 – 1996 portant principes de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales). Ce texte intègre le rôle des organes délibérants des

communes qui sont responsables de la gestion , de l'aménagement, de la conservation et de la sauvegarde de l'équilibre écologique de leur domaine.

Par ailleurs le texte ne résout pas la question de l'articulation des espaces villageois et communaux. Avec le découpage territorial dans le Delta on assiste à de nouveaux modes de gestion où l'espace coutumier organisé en leydi se trouve écartelé entre plusieurs communes distinctes. C'est le cas de la plupart des possessions coutumières des jowro (maître des pâturages dans le Delta) de la zone de Jallubé dans le cercle de Mopti qui sont situées dans les communes de Sossobé et Djondiori (cercle de Ténenkou).

Il existe une imbrication et une juxtaposition d'entités socio-écologiques entre diverses communes. Ce processus de découpage territorial n'ayant pas été suffisamment bien expliqué au départ change le fonctionnement de la matrice traditionnelle des gestionnaires locaux.

Déjà des défaillances de fonctionnement au niveau des matrices traditionnelles apparaissent de plus en plus avec les communes naissantes (conflit entre espace territorial et terroirs villageois, juxtaposition de plusieurs leydes, difficultés de cohabitation entre exploitants riverains de divers espaces ...)

Chaque matrice se caractérisait par un type de contrôle des hommes et de l'espace. Les conflits naissants indiquent une désarticulation fonctionnelle des différentes matrices existantes jusqu'ici et un risque d'inadaptation à la situation présente (ORSTOM : O et C barrière 1995).

- Les cas les plus fréquents consistent en des conflits variés et complexes. Conflits et perturbations sociales dans la matrice village ; cas d'immixtion administrative non justifiée à l'échelle de l'exploitation d'un terroir coutumier villageois.
- Conflits et perturbations sociales dans la matrice des leyde (espaces géographiques intervillageois)
- Cas de connivence entre l'administration avec d'autres pôles d'institutions locales pour asseoir des revendications sur des possessions coutumières, des préséances ou des successions de jowro.

2.3. La prévention et le règlement des conflits par des modes alternatifs dans le cadre de la décentralisation

En réponse au plaidoyer des populations locales durant les concertations sur les questions liées à la justice et à la gestion des conflits une nouvelle approche de résolution alternative prend de plus en plus une place prépondérante. Le contexte de la décentralisation et de la démocratisation a favorisé dans la région de Mopti l'émergence d'institutions locales : syndicats d'éleveurs, associations de jowro, associations culturelles de prévention des conflits. Toutes ces structures entendent se positionner pour affirmer leur rôle et leur identité en concertation avec les élus communaux.

Une des stratégies la plus en vue est de contribuer à travers des forums paritaires et décentralisés à la mise en œuvre de mécanismes de prévention et de résolution des conflits.

Les forums intercommunautaires peuvent désamorcer les litiges par une large concertation entre divers acteurs (élus communaux, institutions traditionnelles et diverses composantes des de la société civile). Ces forums constituent des initiatives originales où les revendications divergentes s'expriment dans le cadre d'échanges mobilisant plusieurs délégués concernés par la gestion foncière et la résolution des conflits au niveau des communes

Les forums débattent et délibèrent sur toutes **les questions contentieuses** à l'aide de procès verbaux signés par les parties concernées et homologués par la justice. La formule consiste de rapprocher la prévention des conflits et la gestion foncière du fonctionnement réel de la société à son environnement institutionnel.

Il s'agit d'une démarche d'invention sociales de la prévention et la résolution des litiges. Les acteurs concernés inventent des solutions institutionnelles originales en fonction de leurs objectifs, de leurs contraintes, de leurs relations sociales en utilisant toutes les ressources et opportunités dont ils disposent.

Les pratiques des acteurs aboutissent à des "consensus opérationnels" provisoires mais qui s'appliqueront au fur et à mesure. Ce sont les rapports de force locaux qui détermineront le contexte de l'application concrète des propositions de solution en conformité avec les textes novateurs en chantier depuis plusieurs années. Au niveau de la région de Mopti ce processus de négociation et de médiation est déjà en chantier avec des résultats encourageants obtenus par des associations socio-culturelles (Tabital Pullakou, Guina Dogon, syndicat des éleveurs...).

La dynamique bénéficie d'un contexte favorable avec la décentralisation. Mais il ne faudrait pas idéaliser pour autant la démarche de forum intercommunautaire tout en évitant les rapports féodaux ou des interfaces politiques éventuelles.

Un autre danger pourrait être l'enfermement local de ces démarches novatrices où peuvent naître des contradictions éventuelles entre institutions locales et élus communaux.

Un effort important reste à faire dans le domaine de la formation pour renforcer la capacité locale de gestion des conflits afin qu'émerge **un nouveau droit foncier** plus efficace.

ADRESSES DES PARTICIPANTS

1. Almamy SOW	Délégué Maire de Sévaré 420.434
2. Badou . H. TRAORE	B.P: 112 Sévaré - MOPTI -
3. Hamsala BOCOUM	Greffier en chef Tribunal Administratif Mopti – B.P: 112
4. Boubacar BA	Eveil / PECG B.P:23 Sévaré Tél: 420.073
5. Amadou KOITA	2 ^{ème} adjoint au maire de la commune de Douentza
6. Allaye CISSE	Association kelka (wory) Commune de Boré – cercle de Douentza
7. Abba DIALL	Association Diowro MSC au second cycle I Sévaré
8. Amadou .B. SIDIBE	1 ^{er} adjoint au maire kounari - Manako
9. Oumar .H. SIDIBE	Parajuriste commune de fatoma-
10. Abdramane DIOP	GRAD / SEVARE
11. Nouhoum BA	Délégué du gouvernement - fatoma
12. Zoumana DABO	Sécrétaire Général de la mairie
13. Hamadou Oumar KOITA	Syndicat des éleveurs B.P:222 Tél: 43.00.72 Mopti
14. Lansana KAMIAN	Maire de la commune rurale de Sio / Mopti
15. Diakaridia DJIMDE	Association Villageoise Supra Kiri – cercle de Koro
16. Abdoulaye YARO	Président de la délégation de la chambre d'agriculture de Bankass
17. Djénéba KORNIO	2 ^{ème} adjoint au maire de la commune de Kornio
18. Sékou SOSSIGUE	2 ^{ème} adjoint au maire de Diallassagou (Bankass)
19. Hamadoun TRAORE	3 ^{ème} adjoint au maire de fatoma
20. Daïfourou OUOLOGUEM	Chef Station Radio Baguiné – Bandiagara -
21. Bakary GUINDO	Maire commune Bankass
22. Erè Paul SODIO	Maire Dimbal, cercle de Bankass
23. Boukary DIALLO	ORTM – FM / Mopti –tél: 420.078